

Les entreprises tarnaises s'engagent "pour une route plus sûre"



Les accidents de la route sont la première cause de mortalité dans le cadre professionnel.

En octobre 2016 la délégation à la sécurité routière lançait avec 22 grands dirigeants l'appel national des entreprises en faveur de la sécurité routière.

Depuis, 1088 entreprises ont signé la charte "pour une route plus sûre".

Dans le Tarn, elles étaient 15 à avoir fait de la sécurité routière une priorité.

Le 25 janvier 2019, les entreprises CEMEX, les carrières de la montagne noire et le service régional d'action sociale (SRAS) les ont rejointes en signant la charte en présence de Monsieur MOUGARD, préfet du Tarn.

Les 7 engagements de la charte

CHARTe SÉCURITÉ ROUTIÈRE

7 engagements pour une route plus sûre

Une charte à mettre en place dans votre entreprise

Nous limitons aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant

Nous prescrivons la sobriété sur la route

Nous exigeons le port de la ceinture de sécurité

Nous n'acceptons pas le dépassement des vitesses autorisées

Nous intégrons des moments de repos dans le calcul des temps de trajet

Nous favorisons la formation à la sécurité routière

Nous encourageons les conducteurs de deux roues à mieux s'équiper

Directeur de publication : Jean-Michel MOUGARD

Rédaction : Bureau sécurité routière du service Eau, Risques, Environnement et Sécurité de la Direction Départementale des Territoires du Tarn.

Direction Départementale des Territoires

19 rue de Ciron

81013 ALBI CEDEX 9

Téléphone: 05 81 27 50 01

ddt-bsr@tarn.gouv.fr

Lettre de la Sécurité Routière

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



Zoom sur.....

Les maires ont désormais la possibilité d'aménager une zone tampon de sécurité devant chaque passage pour piétons.

La Sécurité routière poursuit la mise en place des actions de protection des piétons, annoncées par la mesure 9 du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 9 janvier 2018.

En 2017, 138 personnes ont été tuées sur un passage piéton, dont la moitié avait plus de 65 ans. Selon l'arrêté du 12 décembre 2018 relatif à la modification de la signalisation routière, les collectivités locales ont désormais la possibilité de réaménager les abords d'un passage piéton, en installant une zone tampon entre les véhicules et les piétons qui traversent.



Positionné entre 2 et 5 mètres en amont des passages piétons, cet espace est matérialisé par une "ligne d'effet", un marquage au sol représentant des traits discontinus, identique à celui qui est déjà matérialisé en amont de certains feux de signalisation et passages piétons protégés par des feux.

C'est devant cette ligne que les véhicules doivent impérativement s'arrêter pour laisser traverser les piétons.

Le bilan de l'expérimentation réalisée entre 2013 et 2014 à Strasbourg sur 9 passages piétons a montré une amélioration du comportement des usagers motorisés après la mise en place d'une telle ligne d'effet.

Selon les pointages effectués par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), les véhicules s'arrêtent plus aisément sans mordre sur le passage piéton.

La réglementation du mois : L'utilisation des feux de brouillard

L'hiver est arrivé ! Les jours se font courts et nous sommes plus souvent contraints d'allumer nos feux sur nos véhicules pour améliorer notre visibilité mais aussi pour nous rendre visible, notamment par mauvais temps. Il convient alors de respecter les bonnes pratiques afin de ne pas éblouir les autres usagers.

FEUX DE BROUILLARD AVANT



- En cas de brouillard
- En cas de chute de neige
- En cas de forte pluie

FEUX DE BROUILLARD ARRIERE



- En cas de brouillard
- En cas de chute de neige

Directeur de publication : Jean-Michel MOUGARD

Rédaction : Bureau sécurité routière du service Eau, Risques, Environnement et Sécurité de la Direction Départementale des Territoires du Tarn.

Direction Départementale des Territoires

19 rue de Ciron

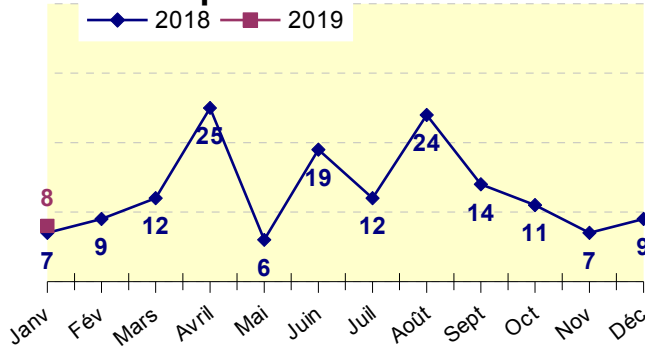
81013 ALBI CEDEX 9

Téléphone: 05 81 27 50 01

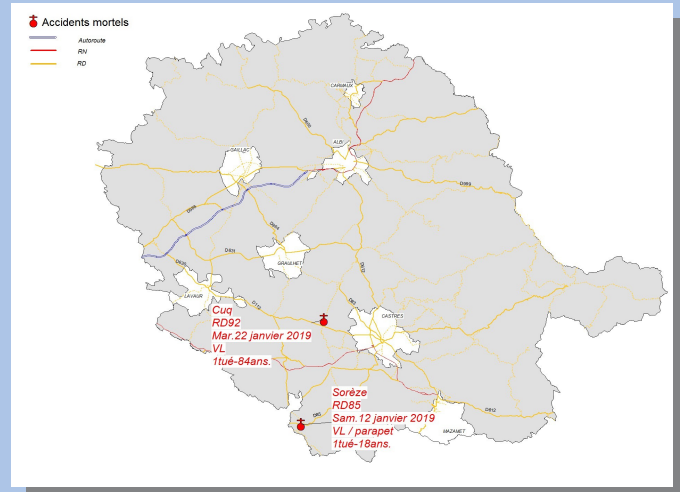
ddt-bsr@tarn.gouv.fr

Accidentalité janvier 2019

Evolution du nombre d'accidents corporels 2018-2019



Localisation accidents mortels



12-14-15-18-19-21-

22/02/2019 : Stadium d'Albi piste d'éducation routière bicyclette, classes de CM2 – animée par la police nationale (Ludovic Drusian).

13/02/2019 : Action de prévention routière auprès des jeunes de la maison d'enfants la Landelle à Castres animée par un IDSR (intervenant départemental de sécurité routière).

14-15-18-19/02/2019 : Les conduites à risques au lycée Lapérouse à Albi avec l'association Prévention Maif.

Bilan du mois	Accidents corporels	Tués	Blessés	Dont blessés graves
Janvier 2019	8	2	9	2
Janvier 2018	7	2	9	4
Evolution	+1	0	0	-2
Tendances	↗	→	→	↘

Retrouvez toute l'actualité nationale de la sécurité routière sur www.securiteroutiere.gouv.fr